Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1212-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/1212
DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du premier décembre deux mil vingt-cinq.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, André GUILLEMOT, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Olivier LE COUVIOUR, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Catherine WAREMBOURG, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Cindy JACQUET, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Yannick CAOUDAL, Gaëlle BUCH, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
Marie-Andrée QUINIOU qui a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
Sylvie LASTENNET qui a donné pouvoir à Jean-Yves LE MENE
Marie-Noëlle DENECE qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTHOU
Aurélien LE BRETON qui a donné pouvoir à Raymond CASTENDET
Guenhaëlle PEDRONO

Secrétaire de séance :
Cindy JACQUET

Objet : Mise à jour de la convention pour la répartition des frais de fonctionnement de la psychologue scolaire

Mme THIRÉ, adjointe à la vie scolaire, à l'enfance, à la jeunesse et aux sports, présente le rapport suivant :

Par délibération votée le 23 janvier 2024 et modifiée le 9 décembre 2024, la ville de Ploeren a signé une convention avec les communes d'Arradon, Elven, Le Bono, Le Cours, Plougoumelen, Séné, Tréffléan, Larré afin de fixer les modalités financières de répartition des frais engagés par la psychologue scolaire dans le but de mener à bien ses missions.

Pour rappel, la ville de Ploeren acquitte les frais de fonctionnement et d'achat de fournitures et matériels divers et les autres communes la rembourse selon les éléments prévus dans la convention :

- Calcul de la participation financière,
- Durée et la résiliation de la convention,
- Exécution de la convention,
- Règlements des litiges,
- Élection de domicile.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1212-DE

Au vu des éléments fournis par la psychologue scolaire pour l'année 2025-2026 liés à la modification des effectifs, il convient de mettre à jour la convention et la délibération initiale.

EFFECTIFS DES ELEVES Secteur d'intervention Marie Peigneguy-Puget Psychologue de l'éducation nationale Année 2025-2026	
Ecole	Nombre d'élèves
Ecole maternelle et primaire Françoise Dolto SENE	180
Ecole maternelle et primaire Claude Aveline SENE	56
Ecole maternelle et primaire Catherine Descartes ELVEN	307
Ecole maternelle et primaire La petite hirondelle LE COURS	59
Ecole maternelle et primaire Les Korrigans TREFFLEAN	90
Ecole maternelle et primaire Les petits apprentis LARRE	113
Ecole maternelle et primaire Les Corallines ARRADON	155
Ecole maternelle et primaire La Touline ARRADON	86
Ecole maternelle et primaire Georges Brassens PLOEREN	285
Ecole mat et prim Jean-Louis Etienne Le BONO	176
Ecole mat et prim Philippe Meirieu PLOUGOUMELEN	134

VU l'avis de la commission finances en date du 19 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1212-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération pour la répartition des frais liés à la mission de la psychologue scolaire avec les nouveaux effectifs ;

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Gilbert LORHO



La secrétaire de séance,
Cindy JACQUET

